

F O A D

Formation Ouverte et A Distance En BPREA Elevage et valorisation des chevaux de sport

⁽¹⁾ Entraînement, conduite sanitaire

Diplôme du Ministère de l'Agriculture et de la Pêche Donnant accès à la Capacité Professionnelle Agricole

• La FOAD, c'est quoi ?

C'est un dispositif de formation basé sur le travail en autonomie. Il vous permet de travailler à votre rythme, chez vous ou au centre de formation.

Des ressources pédagogiques variées (plate-forme via Internet, CDROM, outils papiers...) sont utilisées pour vos apprentissages.

La FOAD permet de construire un parcours individualisé, en fonction de votre projet, de vos acquis, de vos contraintes professionnelles et personnelles.

• Conditions d'entrée

Pour intégrer la formation, vous devez avoir 18 ans et être en possession du BAC.

Une expérience professionnelle d'au moins un an est exigée.

Vous devrez participer à la journée de recrutement et satisfaire aux tests d'entrée.

• Les conditions de réussites

Votre projet professionnel est le moteur de votre formation.

Vos aptitudes :

- être fortement motivé(e)
- être autonome dans votre organisation et votre planification
- être rigoureux(se) et disponible
- être capable de communiquer efficacement (solliciter de l'aide en cas de difficultés)

Le CFPPA mobilise une équipe compétente :

- un *référent pilote* qui sera votre interlocuteur privilégié pendant votre parcours,
- des *référents matière* à votre écoute pour le suivi et l'accompagnement de chaque module,
- les animatrices du centre de ressources.

• Modalités organisationnelles

Dispositif	Conséquences personnelles
6h de suivi individualisé par module	Libérer le nombre d'heures équivalent sur votre emploi du temps.
Lors de votre parcours de formation : - 1 stage de 9 semaines - 3 journées de regroupement obligatoires	L'organisation se réalise sur le temps des vacances ou des RTT. Dans le cadre d'un CIF ^(*) , le fond de formation prend en charge les journées d'absence au travail.
1 évaluation certificative et 1 rattrapage sont prévus pour chaque UC	Les dates sont régionales et ne peuvent être modifiées. Dans le cadre d'un CIF ^(*) , le fond de formation prend en charge les journées d'absence au travail.

• Contenu de la formation

2 UCG Unité Certificative Générale	1	Utiliser en situation, les connaissances et les techniques liées au traitement de l'information. (expression écrite, orale, mathématiques, informatique)
	2	Situer les enjeux environnementaux et sociétaux de l'agriculture. (connaissances relatives au vivant, lien entre agriculteur et société)

6 UCP Unité Certificative Professionnelle	1	Elaborer un diagnostic global de l'exploitation agricole dans son environnement.
	2	Prendre en compte les dynamiques sociales et professionnelles de son territoire pour en devenir acteur.
	3	Gérer le travail d'une exploitation agricole
	4	Réaliser le suivi administratif et la gestion de l'exploitation agricole.
	5	Commercialiser les produits de l'exploitation agricole.
	6*	a) Elaborer un projet professionnel lié à une exploitation agricole. b) Elaborer un projet professionnel de salariat en agriculture.

* Au choix

2 UCT⁽¹⁾ Unité Certificative Technique	1	Conduire un élevage d'équidés ⁽¹⁾ .
	2	Gérer les équipements de l'exploitation agricole ⁽¹⁾ .

2 UCARE⁽¹⁾ Unité Certificative Adaptation Régionale	1	Travail et valorisation des jeunes chevaux ⁽¹⁾ .
	2	Raisonner un programme d'entraînement d'un cheval de compétition ⁽¹⁾ .

⁽¹⁾ autres choix possibles

• Obtention du diplôme

Pour obtenir le diplôme, il faut capitaliser les 12 modules. Chaque UC est valable 5 ans. Les formes des évaluations peuvent être écrites, orales ou pratiques.

• Statuts

- ↗ **Candidat libre** : Permet de conserver son emploi (pas de rémunération pendant la formation et frais de formation à votre charge)
- ↗ **Demandeur d'emploi conventionné par la Région** : frais de formation à votre charge et rémunération possible dans certains cas.
- ↗ **CIF** : Vous conservez votre emploi. Les frais liés à votre parcours et les journées d'absence sont pris en charge par le fond de formation.

Dans tous les cas, vous bénéficiez d'une couverture sociale, accident de travail et maladie professionnelle.

Les informations tarifaires sont disponibles au CFPPA.
Pour tout autre renseignement, vous pouvez prendre contact avec
Mickaëlle MARAQUIN, Formatrice pilote (mickaëlle.maraquin@educagri.fr)